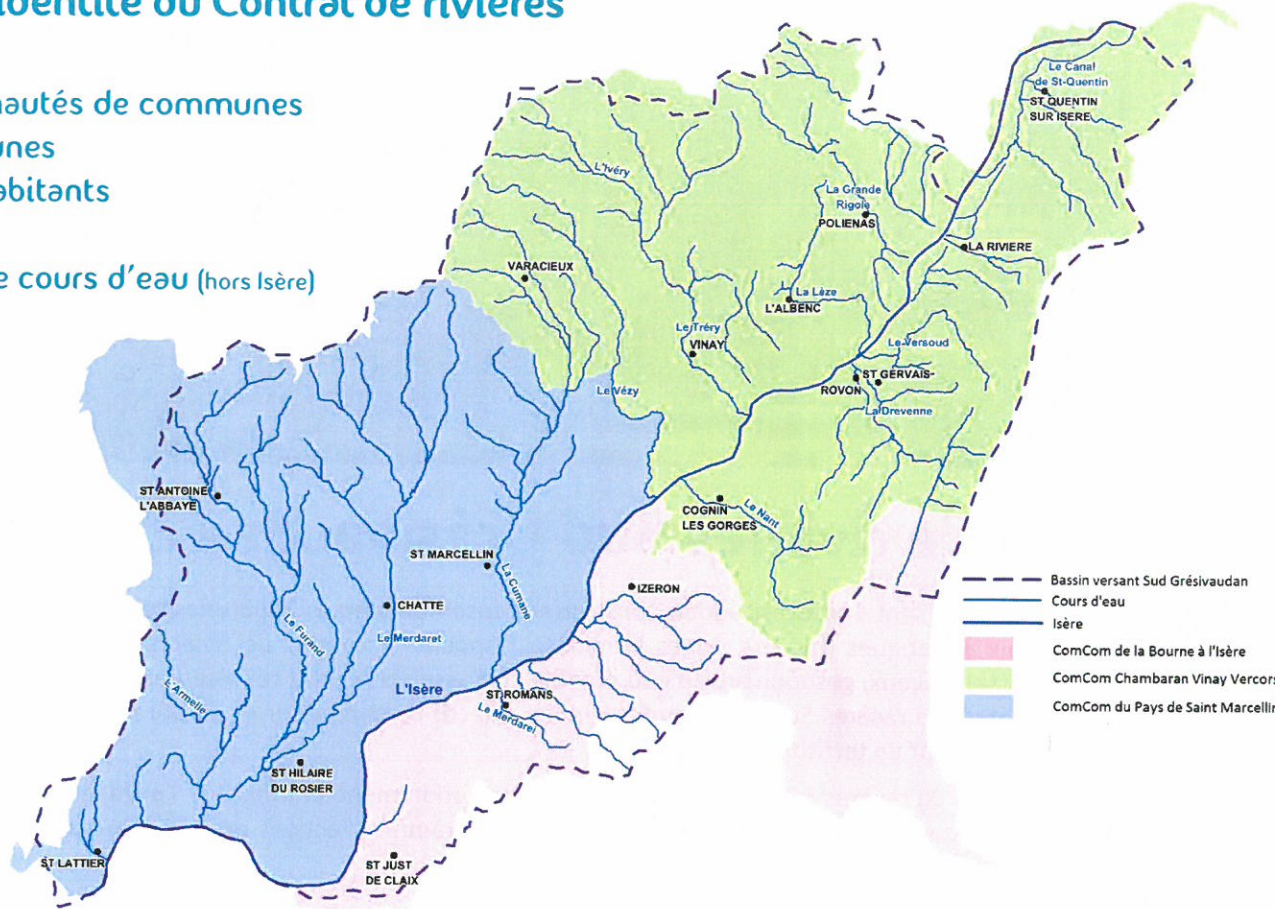


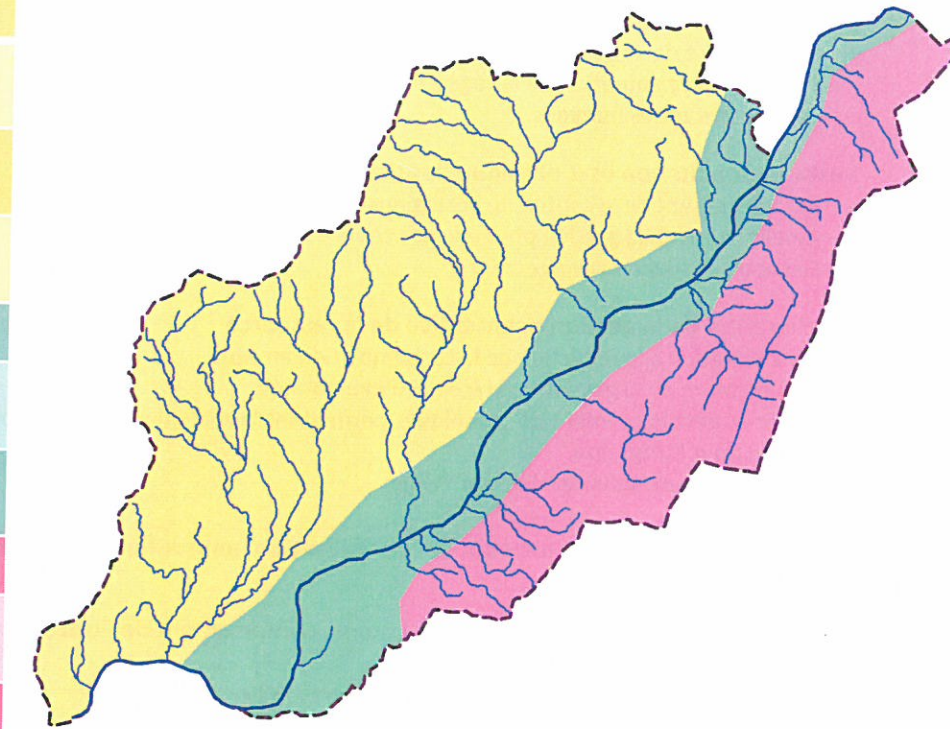
Carte d'identité du Contrat de rivières

3 communautés de communes
42 communes
40 000 habitants
500 km²
400 km de cours d'eau (hors Isère)



Diagnostic et enjeux sur le territoire

CHAMBARAN	
Risques torrentiels ou d'inondation	Problèmes morphodynamiques
Gestion quantitative	Pollutions (agricoles, domestiques)
Milieux et espèces remarquables (zones humides, écrevisse, barbeau méridional, ...)	
PLAINE DE L'ISÈRE	
Zones humides - canaux	Usages récréatifs liés à l'eau
Pollution de l'eau (cours d'eau et nappe) et répercussion sur les usages	
CONTREFORTS DU VERCORS	
Risques torrentiels	Paysages naturels, potentiel piscicole
Tourisme lié à l'eau	



Historique de la démarche

2008 – 2010 Emergence

Constat sur le territoire d'enjeux communs sur nombreux cours d'eau du territoire, absence fréquente de gestion globale et nombreux problèmes fréquemment rencontrés (inondation, pollution, prélèvements...).

Etude d'opportunité (2008) et définition d'une unité hydrographique cohérente et « orpheline » de gestion globale (500 km² et 42 communes), incitant l'élaboration d'une procédure de contrat de rivières.

Dépôt d'un dossier sommaire de candidature en comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée (décembre 2009) et en comité technique régional (février 2010), ayant reçu un avis favorable.

2010 – 2013 Elaboration

Déroulement d'études préalables thématiques (2010 - 2013) :

- Qualité des eaux et sources de pollution,
- Morphologie des cours d'eau,
- Populations piscicoles,
- Préservation et valorisation paysagère et récréative,
- Communication et sensibilisation,
- Etude quantitative des volumes prélevables.

Phase de concertation et d'élaboration d'un programme d'actions en cohérence avec les attentes et les enjeux du territoire.

2014 – 2015 Validation

Septembre 2013 : Présentation du programme d'actions en comité de pilotage

Janvier 2014 : Validation de l'avant-projet stratégique en comité de rivières et agrément par le comité de bassin Rhône Méditerranée

Octobre 2014 - Présentation en comité technique régional et Validation en comité de rivières

Décembre 2014 - Validation du dossier définitif par les partenaires techniques et financiers (Agence de l'eau, Région, Conseil Général)

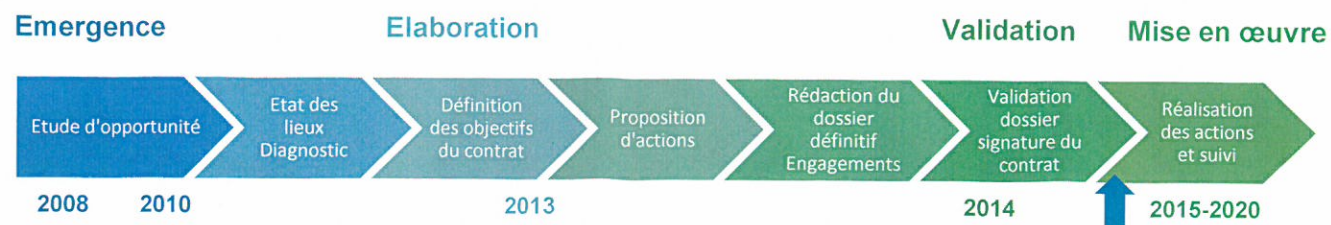
29 juin 2015 - Signature du Contrat de rivières

Le programme d'actions 2015 - 2020

94 actions réparties en 3 volets thématiques

Volet A : Lutte contre la pollution et amélioration de la qualité de l'eau

- Réduction des pollutions domestiques :
 - Création ou réhabilitation de stations d'épuration et de réseaux d'assainissement,
 - Développement de réseaux pour diminuer les rejets directs dans le milieu naturel,
 - Contrôle et réhabilitation d'équipements en assainissement individuel.
- Réduction des pollutions agricoles :
 - Amélioration de la connaissance des pratiques agricoles et leurs impacts sur l'environnement,
 - Sensibilisation et incitation aux changements de pratiques ou de matériels afin de limiter l'utilisation d'intrants et les impacts sur le milieu.
- Réduction des pollutions par les pesticides et autres toxiques :
 - Amélioration de la connaissance et la détermination de l'origine des pollutions,
 - Animation pour la réduction de l'utilisation de pesticides et autres toxiques.
- Protection des captages d'eau potable :
 - Démarches réglementaires liées à l'amélioration des captages d'eau potable et mise en œuvre de travaux de protection.
- Suivi de la qualité des eaux :
 - Observatoire de suivi de la qualité des eaux des rivières.



Volet B : Préservation et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

- Préservation des milieux aquatiques et des espèces associées,
 - Observatoire de suivi des populations piscicoles,
 - Entretien et restauration de la végétation des berges,
 - Gestion des zones humides.
- Restauration du bon état physique des cours d'eau
 - Rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire,
 - Amélioration de la gestion physique des cours d'eau,
 - Gestion des risques liés aux crues.
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource
 - Sensibilisation à la réduction de la consommation en eau,
 - Amélioration de la gestion des réseaux d'eau potable,
 - Etude et développement de techniques permettant la réduction de la consommation en eau pour l'irrigation,
 - Observatoire de suivi des débits d'étiage.



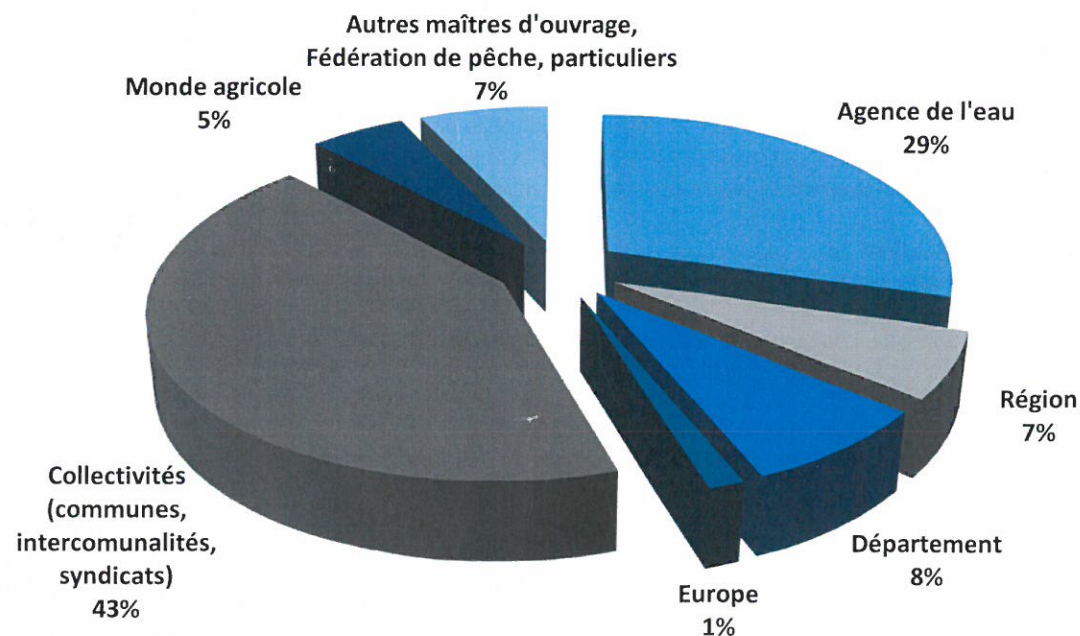
Volet C : Valorisation, communication et sensibilisation, animation et suivi du contrat de rivières

- Valorisation du cadre de vie et du patrimoine, confortement de l'offre touristique et récréative liée à l'eau
 - Valorisation de sites naturels remarquables ou bâtis liés à l'eau,
 - Développement de réseaux de randonnée,
 - Mobilier d'information et de sensibilisation.
- Communication et sensibilisation à la thématique de l'eau, animation du Contrat de rivières :
 - Actions de communication (site internet, publications, interventions, etc...),
 - Formations et animations à destination de différents publics (élu, riverains, etc.).

Bilan financier du programme d'actions

Le programme d'actions représente un volume d'investissement estimé à 26 millions d'euros.

Les aides attendues sont de l'ordre de 7 millions d'euros de l'Agence de l'eau, 2 millions d'euros de la Région Rhône Alpes, 2 millions d'euros du Conseil Départemental de l'Isère et 370 000 euros de l'Europe.



Contacts

Vincent Lavergne
Président du comité de rivières Sud Grésivaudan

Agathe Girin
Chargée de mission du Contrat de rivières Sud Grésivaudan - 04 76 38 83 44 - agathe.girin@navs-saint-marcellin.fr



Contrat de rivières Sud Grésivaudan 2015 - 2020

Les acteurs du bassin versant Sud Grésivaudan construisent ensemble depuis 2008 une procédure de gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques (rivières, zones humides,...) appelée « contrat de rivières ». Associant gestionnaires et usagers de l'eau et ses milieux, gestionnaires d'eau potable et d'assainissement, représentants des professions agricoles et industrielles, le contrat de rivières Sud Grésivaudan a pour objectif de dynamiser et de pérenniser une gestion concertée des milieux aquatiques, sur un territoire de 500 km².

La signature du contrat de rivières formalise le travail de concertation mené et officialise l'engagement des acteurs locaux, des partenaires techniques et financiers à mener à bien un programme d'actions opérationnelles sur 6 ans (2015-2020), pour un montant estimé à 26 millions d'euros.

Un contrat de rivières ?

Un contrat de rivières est un projet faisant état des différents enjeux liés à l'eau sur un territoire et proposant une stratégie d'action qui répond à ces enjeux en fonction du contexte local et réglementaire. Cette stratégie se traduit sous la forme d'un programme pluriannuel d'actions.

Cette démarche permet d'associer les nombreux acteurs concernés par la gestion de l'eau afin de coordonner les actions de chacun, selon ses compétences et ses usages, pour une meilleure gestion de la ressource et des milieux aquatiques.

Le contrat de rivières instaure également un observatoire permettant le partage des connaissances et le suivi de l'évolution des milieux, afin de mesurer les effets des actions engagées et de les ajuster le cas échéant.

Enfin un contrat de rivières permet de communiquer et de sensibiliser les acteurs et les habitants du périmètre à la thématique de l'eau et aux milieux aquatiques associés.

Les acteurs

Portage du Contrat de rivières

Les Communautés de Communes de Chambaran Vinay Vercors, de la Bourne à l'Isère et du Pays de Saint Marcellin sont associées pour porter le contrat de rivières Sud Grésivaudan.

Maîtres d'ouvrages : Communautés de communes, communes, syndicats d'eau potable et d'assainissement, chambre d'agriculture, SENURA, fédération de pêche...

Partenaires techniques et financiers : Agence de l'eau, Conseil Départemental, Région Rhône Alpes et Etat.

Acteurs et usagers de l'eau : Collectivités territoriales, associations, services de l'Etat, ...

La Gouvernance :

- **Comité de rivières :** 86 membres (structures porteuses, maîtres d'ouvrages, partenaires techniques et financiers, acteurs et usagers de l'eau).
- **Comité de pilotage**
- **Comité technique**